

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS pour l'accès au GRADE d'éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

Le Président de CCAS DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme ADAM Berengere	éducateur de jeunes enfants de première classe	éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	Dossier recevable
Mme LAGRAULET Elodie	éducateur de jeunes enfants	éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	2	Dossier recevable

Total promouvables : 6

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 5

Total promu : 2

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 2

Fait à CHALONS EN CHAMPAGNE, le 1er juin 2021



P / Le Président,
Le Directeur Général des Services

Ludovic CHASSIGNIEUX

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe

Le Président de CCAS DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
<i>Mme ZIVANOVIC Linda</i>	auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1	Dossier recevable
<i>Mme MAIGRET Mathilde</i>	auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	2	Dossier recevable
<i>Mme PERARD Mathilde</i>	auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	3	Dossier recevable

Total promouvables : 8

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 8

Total promu : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Fait à CHALONS EN CHAMPAGNE, le 1er juin 2021



P / Le Président,
Le Directeur Général des Services


Ludovic CHASSIGNIEUX

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des AUXILIAIRES DE SOINS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE d'auxiliaire de soins principal de 1ère classe

Le Président de CCAS DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AUXILIAIRES DE SOINS TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme ARNOULD STÉPHANIE	auxiliaire de soins principal de 2ème classe	auxiliaire de soins principal de 1ère classe	1	Dossier recevable
Mme ADAM Vanessa	auxiliaire de soins principal de 2ème classe	auxiliaire de soins principal de 1ère classe	2	Dossier recevable
Mme BOUDJADI SARAH	auxiliaire de soins principal de 2ème classe	auxiliaire de soins principal de 1ère classe	3	Dossier recevable

Total promouvables : 8

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 8

Total promus : 3

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 3

Fait à CHALONS EN CHAMPAGNE, le 1er juin 2021



P / Le Président,
Le Directeur Général des Services

Ludovic CHASSIGNIEUX

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de agent social principal de 2ème classe

Le Président de CCAS DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme MARY Yoanna	agent social	agent social principal de 2ème classe	1	Dossier recevable

Total promouvables : 8

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 8

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à CHALONS EN CHAMPAGNE, le 1er juin 2021



P / Le Président,
Le Directeur Général des Services


Ludovic CHASSIGNIEUX

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2021

CADRE D'EMPLOIS des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de agent social principal de 1ère classe

Le Président de CCAS DE CHALONS EN CHAMPAGNE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS SOCIAUX TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme THIEBAULT ANITA MARIE	agent social principal de 2ème classe	agent social principal de 1ère classe	1	Dossier recevable

Total promouvables : 7

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 6

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à CHALONS EN CHAMPAGNE, le 1er juin 2021

P / Le Président,
Le Directeur Général des Services



Ludovic CHASSIGNIEUX